

Compte rendu général de la 9e session du
Conseil de Direction du Projet FSNU/CPS de
lutte contre Oryctes rhinoceros

Apia 15-19 Mai 1972

P. COCHEREAU

Entomologiste, Maître de Recherches à l'ORSTOM.

1972

Nous avons été désignés pour représenter le Gouvernement français à la 9e session du Conseil de Direction du Projet Oryctes qui s'est tenue à Apia (Samoa occidentales) du 15 au 19 Mai 1972.

Les autres gouvernements membres de la Commission du Pacifique Sud étaient représentés par Mr. K. RYERSON (Etats Unis), Mr. G. GRAHAM (Australie), Mr. J. HOY (Nouvelle-Zélande), Mr. J. STAPLEY (Grande-Bretagne), Mr. W. MEREDITH (Samoa occidentales) et Mr. W. THOMPSON, (îles Fiji).

Mr. P. LONG, du Service de l'Agriculture des Samoa occidentales assistait Mr. MEREDITH en qualité de Conseiller technique, tandis que Mr. E. TAYLOR du Département de l'Agriculture des Etats Unis (Beltsville), conseiller technique de Mr. RYERSON, n'ayant pu venir à Apia, s'était excusé.

D'autre part, Mr. A. HARRIS représentait la Commission du Pacifique Sud, Mr. V. REDDY, la FAO pour le Sud-Est asiatique (Bangkok) et Mr. BUGONG le programme des Nations Unies pour le Développement dans le Pacifique occidental.

Enfin Mr. SIPAIA FATUESI, du Département de l'Agriculture des Samoa américaines et Mr. N. VAKA, Directeur pi. du Service de l'Agriculture du Royaume de Tonga ont assisté à toutes les séances en qualité d'observateurs. Ont seulement assisté à la séance de clôture de la Session Mr. ASI, TUIATAGALA'AULEPONA, Ministre de l'Agriculture des Samoa occidentales, et Mr. G. SHEROFF Secrétaire au Haut Commissariat de Nouvelle-Zélande aux Samoa occidentales.

Les chercheurs (présents au Projet ont assisté à toutes les séances de travail ; l'équipe actuelle se compose de Mr. G. STRIDE, Directeur désigné du nouveau Projet, Mr. P. MADDISON, Entomologiste (attractifs), Mr. K. MARSHALL (pathologie des insectes), Mr. G. BEDFORD, Ecologiste, Mr. B. ZELAZNY Entomologiste (virus), Mr. D. SWAN (étudiant boursier) et Mr. A. HARRISON (étudiant boursier). Mr. MADDISON, ZELAZNY et HARRISON partis en congé, étaient absents.

-7 JUIN 1973

O. R. S. I. O. M.

Collection de Références

n° B 6454 Ent. Agr.

.../...

Dans son allocution d'ouverture le Président de la précédente session, le Docteur HOY (Nouvelle-Zélande) rend hommage au travail du Docteur E. YOUNG qui vient de démissionner de son poste de Directeur du Projet et souhaite la bienvenue au Docteur G. STRIDE désigné par la FAO pour occuper ce poste dans le cadre du nouveau Projet. Mr. HARRIS, Directeur du Programme Economique à la CPS, rappelle que le Projet actuel se termine le 30 juin 1972 et est remplacé par un nouveau Projet de trois ans débutant le 1er juillet. La FAO sera seule chargée de l'administration de ce Projet tandis que le Conseil de Direction sera remplacé par un Comité consultatif aux responsabilités similaires à celles de l'actuel Conseil. Mr. W. MEREDITH représentant le pays-hôte du Projet est élu à l'unanimité Président de la neuvième et dernière session du Conseil tandis que le Comité de rédaction est formé de MEREDITH, STRIDE, HOY, HARRIS et COCHEREAU.

Les travaux des divers chercheurs du Projet sont alors examinés et discutés. Le Projet en cours arrivant à sa fin, deux chercheurs ont dû prendre leur congé (MADDISON et ZELAZNY), tandis que BEDFORD a attendu la fin de la réunion pour rejoindre ses foyers. La candidature de MADDISON (produits attractifs) a été retenue par la FAO dans le cadre du nouveau Projet.

Examens des travaux accomplis

Le nouveau Directeur définit le but du nouveau Projet qui est de se limiter à des travaux susceptibles de donner des résultats positifs dans un délai raisonnable ; c'est-à-dire la compréhension et l'amélioration des méthodes connues et l'application d'un programme de vulgarisation.

Dans son rapport E. YOUNG rend compte de la propagation rapide de Rhabdionvirus à Tonga et des bons résultats qui y sont obtenus ; il traite par ailleurs des modalités des attaques de l'Oryctes en fonction de la phénologie du cocotier ; enfin en un an on a assisté aux Samoa occidentales à une légère diminution générale des attaques de Oryctes, même si en quelques points les dégâts ont augmenté, parfois de façon importante.

L'exposé de K. MARSHALL sur les possibilités de diagnostiquer au microscope ordinaire et à l'aide de méthodes nouvelles de coloration des tissus de l'intestin d'Oryctes une infection virale latente (sublétale) a fait l'objet de longues discussions. MARSHALL distingue huit types d'inclusions qu'il attribue à Rhabdionvirus. Il a été décidé de demander l'avis de plusieurs spécialistes réputés en virologie des insectes, vue l'importance qu'une telle découverte représenterait pour l'épidémiologie de cette maladie virale.

B. ZELAZNY n'utilise que le test alimentaire pour mettre en évidence la présence du virus. Il a étudié le comportement des jeunes adultes, l'effet du Rhabdionvirus sur le comportement des adultes, sur leur longévité, sur la ponte, l'excrétion du virus par les adultes infectés, la dose minimale nécessaire à une infection létale pour les larves et les modes de transmission ou de non transmission du virus. Ces travaux font l'objet d'une thèse.

Tandis que MADDISON a continué ses travaux sur les pièges attractifs, BEDFORD s'est surtout occupé aux îles Fiji de la dissémination du virus à partir d'une unité de production en masse (29900 larves virosées en un an) avec un rendement de 93 %. Bien que les pourcentages des Oryctes virosés récoltés dans les gîtes soit très faibles (5 %), ont assisté aux îles Fiji à une nette diminution des dégâts sur les cocotiers. Il a poursuivi la dissémination du virus à l'aide d'adultes infectés tandis que l'apparition d'Oryctes sur l'île Vanua Levu jusqu'ici saine pose le problème de l'éradication du ravageur avant qu'il se multiplie, en particulier par l'emploi des substances attractives.

Ces méthodes sont d'autre part testées sur une petite île infestée par Oryctes au large de l'île Viti Levu. (Vomo).

Le virus a également été disséminé aux Samoa américaines et ses effets sur les populations d'Oryctes sont suivis (programme SWAN).

A la suite de ces exposés, nous avons fait part aux membres du Conseil de la réduction des dégâts constatée sur les cocotiers à l'île Wallis à la suite de l'introduction du Rhabdionvirus.

Examen du procès verbal du groupe de travail réuni en février

A la demande de la Commission du Pacifique Sud, du PNUD et de la FAO, un groupe de travail s'est réuni à Apia, du 22 au 25 février, lors de l'arrivée de M.G.O. Stride, directeur du Projet désigné. Le groupe de travail avait pour tâche :

- De prendre en considération le fait que les ressources financières allaient probablement être insuffisantes pour mener à son terme le Projet en cours, et de formuler des recommandations afin d'assurer la continuité du programme de travail jusqu'à la date prévue de commencement du nouveau projet.
- De s'assurer que les membres du personnel du projet actuel étaient bien informés des conditions d'emploi à la FAO, pour le cas où ils désireraient demander un poste dans le nouveau projet.
- D'envisager la nature et la composition du Comité consultatif de coordination.
- De formuler des recommandations en ce qui concerne les besoins en véhicules et en matériel avant le démarrage du nouveau Projet.
- De mesurer les progrès réalisés en matière de recherche depuis la Huitième Session du Conseil de direction et de formuler des recommandations relatives aux programmes de travail et au personnel.

Le procès verbal du groupe de travail est examiné par le Conseil de direction.

Examen du document de base du Projet REG. 291

Un document exposant en détail le nouveau projet du PNUD est remis aux membres du Conseil de direction pour discussion au début de la réunion. La comparaison de ce document avec celui qui avait été recommandé par la Huitième Session du Conseil en juillet 1971 fait apparaître, outre quelques modifications mineures, quatre changements importants :

- (a) Le choix de la CPS comme organe de coopération.
- (b) La suppression du poste d'entomopathologiste.
- (c) L'augmentation du nombre des consultants.
- (d) L'augmentation du nombre des sous-contrats, notamment en ce qui concerne les recherches entomopathologiques et les tests portant sur le caractère inoffensif des agents de lutte biologique.

La participation financière du PNUD sera inférieure de 70 000 dollars des Etats-Unis au chiffre recommandé par le Conseil en 1971. Sur ces 70 000 dollars, 40 000 serviront à faire face aux dépenses excédentaires du projet actuel venant à expiration le 30 juin 1972, dépenses entraînées notamment par l'augmentation des traitements et des frais pendant la période du Projet.

En apportant ces modifications, le PNUD a suivi les conseils du groupe de travail réuni en février 1972.

En réponse à une question du représentant de la France au Conseil concernant la situation financière précise du Projet actuel, le représentant de la Commission du Pacifique Sud informe le Conseil que les chiffres exacts ne seront disponibles qu'après le 30 juin, mais le seront pour la Douzième Conférence du Pacifique Sud. Il évoque ensuite les problèmes posés lors de l'examen du document préparé par la Huitième Session du Conseil, ainsi que les vicissitudes administratives rencontrées depuis.

Le représentant de la Commission du Pacifique Sud rappelle aux membres du Conseil des réserves formulées par le représentant de la France à la dernière Session de la Conférence du Pacifique Sud. Le représentant du Gouvernement français au Conseil expose la position de son gouvernement en ce qui concerne le rôle que la Commission du Pacifique devrait jouer dans le nouveau projet :

- l'actuel Projet doit représenter la fin de l'effort financier consenti par la CPS dans la lutte contre Oryctes.
- si des Territoires veulent à nouveau recourir aux experts et aux moyens déjà rassemblés, il leur faut se grouper et négocier le nouveau Projet avec les Institutions des Nations Unies ou avec d'autres organismes régionaux, la Commission du Pacifique Sud pouvant alors, sans s'engager financièrement, servir d'intermédiaire entre les parties.

Sur ce, le représentant de la FAO dit que le document REG 291 ayant été diffusé, le PNUD estime que les Gouvernements Membres y ont

donné leur accord. Le représentant de la Commission du Pacifique Sud déclare que toutes les opinions émises par le Conseil sur ce document seront prises en considération.

Le Conseil prend note du fait que la Commission du Pacifique Sud prévoit que, sur les 24 000 dollars devant être fournis en espèces chaque année par l'organe de coopération, conformément aux dispositions de la proposition de document de base du projet, 14 000 dollars environ seront versés par les administrations territoriales à titre de contribution volontaire. Il faudra donc prélever sur le budget de la Commission du Pacifique Sud un montant net d'environ 10 000 dollars par an.

Examen du document de base

L'examen par le Conseil de direction du Programme de travail du Projet devant débuter le 1er juillet 1972 s'appuie largement sur les objectifs tels qu'ils sont exposés dans la proposition de document de base du Projet ainsi que sur les recommandations du groupe de travail réuni en février.

Le Conseil, tout en notant les différences qui existent entre les dispositions contenues dans la proposition de document de base du Projet et celles que le groupe de travail a formulées en ce qui concerne les consultants et les contrats de recherche, et considérant les nouveaux besoins résultants de ces modifications dans le domaine de l'entomopathologie, estime nécessaire que l'un au moins des experts internationaux ait des connaissances spécialisées dans ce domaine. Le Conseil se range également à l'avis du directeur du Projet, selon lequel tous les experts internationaux devraient, suivant les besoins, exercer des activités d'éducation et de vulgarisation, auquel cas le poste de Chargé de l'éducation et de la vulgarisation serait remplacé par un poste supplémentaire d'entomologiste ; la description de ce poste devrait incomber au directeur du Projet, afin de répondre au mieux aux besoins du Projet, compte tenu des opinions émises ci-dessus par le Conseil quant aux besoins en matière d'entomopathologie.

Avant la clôture officielle de la Session, le président remercie le Gouvernement du Samoa-Occidental, et notamment le Ministre de l'agriculture d'avoir mis des locaux à la disposition du Conseil pour toutes les sessions qu'il a tenues pendant sa période d'activité. Il remercie également le personnel d'exécution du Projet pour le travail accompli pendant l'année, ainsi que les interprètes, traducteurs et secrétaires pour l'aide qu'ils ont apportée.

Cette session étant la dernière du Conseil des dispositions ont été prises pour qu'elle soit clôturée par l'Honorable Asi Tui'ataga La'aulepona, Ministre de l'agriculture du Samoa-Occidental. Dans son discours, il annonce qu'en un an 12 000 acres de cocoteraies ont été replantés aux Samoa et que le but est d'atteindre 80 000 acres sur un programme de 10 ans qui prendra fin en 1975. En 1971, la production de coprah aux Samoa a atteint le chiffre record de 18 000 tonnes et les estimations pour 1972 sont de 20.000 tonnes.

Enfin il reconnaît que des progrès considérables ont été faits et que le programme de vulgarisation envisagée doit recourir à des mesures pratiques et rentables.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES DU CONSEIL

Le Conseil de Direction note que la lutte contre Oryctes, en particulier par l'utilisation de Rhabdionvirus, est maintenant possible et il recommande que le programme de recherches s'attache vigoureusement à la démonstration de méthodes de lutte efficaces sur le terrain jusqu'à ce que le Projet prenne fin.

Le Conseil de direction,

fait sienne la recommandation du groupe de travail de février concernant la composition et le rôle du Comité consultatif de coordination proposé, et prend acte de son inclusion dans la proposition du Projet REG. 291.

Le Conseil de direction,

ayant examiné le texte de la proposition de document de base du Projet REG 291 devant être soumis au Conseil d'administration du PNUD,

recommande que les modifications suivantes soient soumises au PNUD pour adoption dès que possible :

- i) l'expression "organisation de contrepartie", employée page 4 doit être remplacée par l'expression "organe de coopération", utilisée ailleurs aux pages 1 et 9 du document ;
- ii) le nombre estimatif de mois/hommes, concernant les experts internationaux, page 8, doit être modifié de façon à correspondre aux chiffres figurant dans le tableau de la page 14 ;
- iii) (modification n'intéressant que le texte anglais du document REG. 291) ;
- iv) il faut ajouter une note après le poste 13 du tableau de la page 14, pour indiquer que ces prestations seront fournies et financées par l'organe de coopération ;
- v) le poste "chargé de l'éducation et de la vulgarisation" (page 8 e), et poste 11.05 page 12) doit être changé en "entomologiste", et la date de recrutement avancée, de façon que ce poste soit pourvu aussitôt que possible après le commencement du nouveau projet ;
- vi) Dans le tableau de la page 14, au poste 41/42, il faut ajouter le mot "Personnel" devant le mot "Matériel", pour que l'énoncé soit conforme à celui qui est donné des prestations à fournir par les Gouvernements Membres (page 11, paragraphe 3 b) ;

- vii) toutes les fois que référence est faite à la prestation de services de contrepartie par les Gouvernements Membres, il faut entendre que certains de ces services peuvent être, dans certains cas, fournis par les administrations territoriales

Le Conseil de direction,

tout en prenant note de la proposition du groupe de travail de février relative à la recherche entomopathologique, estime nécessaire de maintenir un spécialiste de cette question. Il se range également à la proposition du directeur du Projet, selon lequel tout le personnel international devrait exercer des activités d'éducation et de vulgarisation,

et recommande

- i) que la désignation et la description des postes d'experts soit, si possible, modifiée, de façon que le directeur du Projet ait une plus grande latitude pour choisir les spécialistes susceptibles de satisfaire les besoins du Projet ;
- ii) que le poste de chargé de l'éducation et de la vulgarisation soit transformé en poste d'entomologiste dont l'expérience compléterait celle des autres experts internationaux.

Le Conseil de direction,

prend note avec satisfaction des efforts déployés par la FAO pour entreprendre les recherches consacrées au caractère inoffensif de Rhabdionvirus,

et recommande

que la plus haute priorité soit accordée à ce programme en consultation et coopération avec l'OMS et les autorités territoriales de la région.

Le Conseil de direction,

ayant examiné le programme de travail,

recommande

- i) que les travaux sur les substances attractives se concentrent désormais sur la conception des pièges et les techniques de diffusion, et qu'une faible priorité soit accordée à l'essai systématique de nouveaux produits ;

- ii) qu'il soit demandé à la FAO d'organiser une revue annuelle des travaux sur les chimiostérilisants, de façon que les essais systématiques se limitent aux produits offrant les meilleures perspectives ;
- iii) que, compte tenu du succès continu du programme de lâcher de virus, un degré de priorité inférieur soit accordé à l'effet des autres organismes pathogènes et parasites sur Oryctes ;
- iv) que les travaux sérologiques soient revus lorsque l'on aura mis au point une méthode histopathologique appropriée de diagnostic de la virose à Rhabdionvirus.

Le Conseil de direction,

après discussion de la recommandation du groupe de travail de février concernant les recherches en entomopathologie, et ayant noté la suppression du poste d'entomopathologiste dans le nouveau projet REG. 291.
notant d'autre part la grande importance accordée à l'utilisation de Rhabdionvirus dans le cadre du Projet,

recommande

- i) que les recherches en entomopathologie au siège du Projet se poursuivent ;
- ii) que le professeur Tanada puisse visiter le siège du Projet le plus rapidement possible de façon à se rendre compte des résultats obtenus au moyen des techniques nouvelles qui ont été exposées au Conseil ;
- iii) que ces techniques nouvelles soient testées dans d'autres laboratoires aussitôt que possible.

Le Conseil de direction,

ayant considéré que l'utilisation de Rhabdionvirus sur une grande échelle peut avoir une influence sur les organismes associés à l'Oryctes.

recommande,

que des travaux soient entrepris pour tester l'action de ce virus sur les insectes qui interfèrent avec l'Oryctes.

Le Conseil de direction,

souligne de nouveau qu'il est important de constituer une documentation scientifique complète sur les travaux du Projet

et recommande

- i) que soient déployés tous les efforts nécessaires pour assurer dans les meilleurs délais la publication des travaux entrepris dans le cadre du Projet ;
-

Le Conseil de direction,

ayant considéré la nécessité de faire appel à l'extérieur pour les recherches concernant certains domaines,

recommande

- i) que de futurs contrats de recherches soient élaborés en vue d'élucider des points scientifiques précis ;
- ii) que le coût réel de ces contrats soit déterminé avant le début des activités ;
- iii) que dans la mesure du possible, l'exécution des contrats de recherche soit confiée à des institutions situées dans la région du Pacifique, afin de faciliter les contacts directs avec le Projet.

Organisation internationale de lutte biologique

Le Conseil de direction,

fait sienne la recommandation du groupe de travail de février, selon laquelle les experts internationaux devraient pouvoir solliciter à titre individuel leur affiliation à la Section Régionale Pacifique de l'Organisation Internationale de Lutte Biologique.